

CONDITIONS DE PARTICIPATION ET DE REMBOURSEMENT

Le remboursement des frais de participation peut être obtenu sur demande écrite auprès de la Société Organisatrice adressée à **EUROPE 1, Service des jeux, 2, rue des Cévennes – 75015 Paris** ou par email à l'adresse suivante auditeurs@europe1.fr.

La demande doit être formulée dans les 3 (trois) mois suivant la fin de la Période du Jeu en cause (le cachet de La Poste faisant foi), et préciser le Jeu concerné, les nom, prénom et adresse complète du participant, le n° de téléphone d'où il a appelé et/ou envoyé le ou les sms, la date et l'heure de la ou des participations. Une facture détaillée complète de l'opérateur pour le numéro de téléphone d'où le ou les appel(s) et/ou le ou les sms a/ont été envoyé(s) pour participer au Jeu doit également être jointe. Il n'est donné aucune suite aux demandes incomplètes ou tardives.

Le remboursement des frais de participation s'effectue sur la base du nombre de participation(s) autorisée(s).

Les demandes de remboursement visant une participation par le biais d'une ligne mise à disposition dans un cadre professionnel ne sont pas prises en compte.

Les frais d'affranchissement de la demande de remboursement de la participation sont remboursés dans la limite d'un timbre tarif national lent moins de 20 (vingt) grammes, sur demande expresse formulée dans le même courrier.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le service jeux EUROPE 1 à l'adresse suivante : auditeurs@europe1.fr